



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2020-427 quater**

Publié le 1^{er} décembre 2020

SOMMAIRE

RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté portant sur la composition du conseil consultatif régional académique de la formation continue des adultes (CCRAFCA) des Hauts-de-France



RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté portant sur la composition du conseil consultatif régional académique de la formation continue des adultes (CCRAFCA) des Hauts-de-France.

La rectrice de région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille, chancelière des universités,

- VU** le code de l'éducation, notamment son article D. 423-1 ;
- VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU** la loi n°84-16 du 11 juillet 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;
- VU** le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
- VU** le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
- VU** le décret du 14 février 2018 portant nomination de Madame Valérie CABUIL, rectrice de région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille, chancelière des universités ;
- VU** la circulaire du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat ;
- VU** l'arrêté ministériel du 29 juillet 2020 relatif au conseil consultatif régional académique de la formation continue des adultes ;
- VU** les résultats des élections professionnelles au comité technique académique de l'académie de Lille et au comité technique académique de l'académie d'Amiens qui se sont déroulées du 29 novembre au 6 décembre 2018 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le conseil consultatif régional académique de la formation continue des adultes des Hauts-de-France est composé comme suit :

Dix représentants de l'administration :

Trois représentants membres de droit :

- Madame Valérie CABUIL, rectrice de la région académique, rectrice de l'académie de Lille, chancelière des universités, présidente, titulaire (suppléant : Monsieur Michel DAUMIN, secrétaire général de région académique) ;
- Monsieur Raphaël MULLER, recteur de l'académie d'Amiens, titulaire (suppléante : Madame Delphine VIOT, secrétaire générale de l'académie d'Amiens) ;
- Monsieur Marc GERONIMI, délégué de région académique à la formation professionnelle initiale et continue, titulaire (suppléant : Monsieur Jean-Michel CARRON, délégué de région académique adjoint en charge de l'enseignement technique) ;

Sept représentants nommés, par la rectrice de région académique, rectrice de l'académie de Lille, chancelière des universités en accord avec le recteur de l'académie d'Amiens :

- Monsieur Stéphane DESMONS, secrétaire général adjoint de région académique, titulaire (suppléant : Monsieur Landry DEVIGNE, adjoint territorial au délégué de région académique adjoint en charge de l'enseignement technique) ;
- Monsieur Paul-Éric PIERRE, secrétaire général de l'académie de Lille, titulaire (suppléant : Monsieur Jérôme COLSON, secrétaire général adjoint de l'académie de Lille) ;
- Monsieur Christophe QUEVA, délégué de région académique adjoint en charge de la formation continue, titulaire (suppléant : Monsieur Pascal FAVEREAU, adjoint territorial au délégué de région académique adjoint en charge de la formation continue) ;
- Monsieur Thierry DESPLANCKE, président du Greta de Lille métropole, titulaire (suppléante : Madame Christine RIGOLLET, ordonnateur du Greta du grand littoral) ;
- Monsieur Dominique HARAUT, président du Greta de l'Aisne, titulaire (suppléant : Monsieur Dominique MALLET, directeur général du Greta de la Somme) ;

- Monsieur Sébastien WAFFLART, agent comptable du Greta du Grand Hainaut, titulaire (suppléant : Monsieur Thomas LEDAINE, agent comptable du Greta du Grand Artois) ;
- Monsieur Dimitri LANCEL, agent comptable du Greta de l'Oise, titulaire (suppléant : Monsieur Alain PROCAR, directeur général du Greta de l'Oise).

Dix représentants des personnels :

Représentants nommés par la rectrice de région académique sur proposition des organisations syndicales :

- Monsieur Thierry QUETU, Lycée Branly à Boulogne-Sur-Mer, FSU, titulaire (suppléant : Monsieur Frédéric BRESSAN, Lycée Corot à Douai)
- Monsieur Guy FRIADT, Lycée Marie-Curie à Nogent-sur-Oise, FSU, titulaire (suppléant : Madame Marie-Odile DAVID-BARBE, CFC Greta de la Somme)
- Madame Nadia BENBAHMED, CFC Greta Grand Artois, FSU, titulaire (suppléant : Monsieur Jean-François NOËL, CFC Greta Grand Littoral)
- Monsieur Arnaud DEPARNAY, CFC Greta de l'Aisne, FSU, titulaire (suppléant : Madame Lilian NOWAK, CFC Greta Grand Artois)
- Madame Valérie LEBLANC, lycée polyvalent du Pays-de-Condé à Condé-sur-Escaut, UNSA-Education, titulaire (suppléant : Monsieur Mohamed ATTIA, lycée Valentine-Labbé à La Madeleine)
- Madame Sophie PERRAT, lycée Philippe-Auguste à Bapaume, UNSA-Education, titulaire (suppléant : Monsieur Miguel DOS SANTOS, lycée Jacques-le-Caron à Arras)
- Monsieur Christian DAHENNE, collège Jean-de-la-Fontaine à Crépy-en-Valois, UNSA-Education, titulaire (suppléant : Monsieur Amar MOHAMMEDI, lycée Les Jacobins à Beauvais)
- Monsieur Benoit THEUNIS, lycée Gustave-Eiffel à Armentières, SNALC, titulaire (suppléant : Madame Alexandra FOURNIER, lycée professionnel Mendès-France à Péronne)
- Monsieur Rémy ARNAUD, lycée polyvalent Jean-Racine à Montdidier, SGEN-CFDT, titulaire (suppléant : Monsieur Thierry WILLAEY, CIO de Calais)
- Monsieur Fabrice COSTES, lycée professionnel de l'Yser à Wormouth, FNEC-FP-FO, titulaire (suppléant : Madame Nathalie MOURIN, lycée professionnel Charles-de-Bouvelles à Noyon)

ARTICLE 2 : Les directeurs des groupements d'intérêt public formation continue et insertion professionnelle au sein de la région académique assistent de droit aux séances du conseil consultatif régional académique de la formation continue des adultes, à titre consultatif.

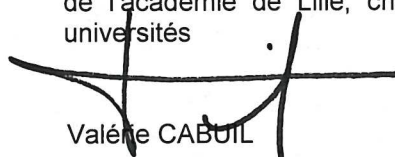
ARTICLE 3 : La durée du mandat des représentants de l'administration nommés par la rectrice de région académique, rectrice de l'académie de Lille, chancelière des universités, est de 4 ans à compter de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est publié sur les sites internet de chacune des académies de la région académique et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

ARTICLE 5 : Le secrétaire général de région académique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 25 novembre 2020

La rectrice de région académique, rectrice
de l'académie de Lille, chancelière des
universités



Valérie CABUIL